



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.4/50/L.8  
30 octobre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquantième session  
COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES  
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION  
(QUATRIÈME COMMISSION)

### ORGANISATION DES TRAVAUX

#### Notes du Président

La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) prendra une décision sur les projets de résolution et les projets de décision, ainsi que sur les amendements correspondants relatifs aux points 18, 88, 89, 90 et 12 et 91 (voir le document A/C.4/50/1), qui figurent dans les documents indiqués, dans l'ordre ci-après :

#### Projet de résolution/de décision/amendements

#### Point de l'ordre du jour

1. A/50/23 (Part IV),  
chap. VIII, par. 8 (p. 10)
2. Amendements A/C.4/50/L.7,  
A/50/23 (Part III),  
chap. V, par. 16 (p. 5)
3. A/50/23 (Part III),  
chap. VI, par. 14 (p. 9)

Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [88]

Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale [89]

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [18]

Activités militaires des puissances coloniales et dispositions de caractère militaire prises par elles dans les territoires sous leur administration

Projet de résolution/de  
décision/amendements

Point de l'ordre du jour

4. A/50/23 (Part IV),  
chap. VII, par. 14 (p. 4)

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [90]

5. A/C.4/50/L.4

Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes [91]

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [18]

6. A/C.4/50/L.5

Sahara occidental

7. A/C.4/50/L.3

Gibraltar

8. A/50/23 (Part V),  
chap. IX, par. 30 (p. 7)

Nouvelle-Calédonie

9. Amendements A/C.4/50/L.6  
A/50/23 (Part VI),  
chap. X, par. 25 (p. 7)

Anguilla, Bermudes, Guam, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou

-----